



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

Monsieur Eric GUEANT
Mairie de BLANGY TRONVILLE
3 place Gaston Delapierre
80440 BLANGY TRONVILLE

Amiens, le 31 octobre 2019

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

Objet : Avis carte communale partielle BLANGY TRONVILLE
Affaire suivie par Alexandra CANNESSON et Yannick DECOSTER

Monsieur le Maire,

Au titre de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous avez consulté la Chambre d'Agriculture de la Somme sur le projet de carte communale partielle de BLANGY-TRONVILLE qui nous est parvenu le 29 octobre 2019.

Le projet porte sur la création d'une zone économique en vue de répondre à l'objectif d'agrandissement de la ZAC Jules Verne. Le SCOT du Grand Amiénois prévoit en effet le renforcement de ce site d'ici 2030.

Sites intégrés à l'offre à vocation métropolitaine :

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCOT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Rappel de l'offre disponible à court-moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Espace industriel nord	Amiens, Poulainville	40 hectares (extension)	Environ 40 ha (reconversion de friches)
Pôle Jules Verne	Longueau, Glisy, Boves, Blangy-Tronville	130 hectares (extension)	30 ha (commercialisation de la ZAC Jules Verne)
Aéropôle de Picardie	Méaulte, Bécordel-Bécourt		60 ha (aménagement de la 2 ^e tranche)
Boréalia	Amiens, Pont-de-Metz, Saleux, Salouël		200 ha (foncier acquis par la CA Amiens Métropole)
Gare-la-Vallée	Amiens		Environ 100 000 m ² SHON de bureaux dont 10 000 à court terme en renouvellement urbain
TOTAL		170 ha	330 ha



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 002 513 000 11
APE 9411Z
accueil@somme.chambagri.fr
www.somme.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

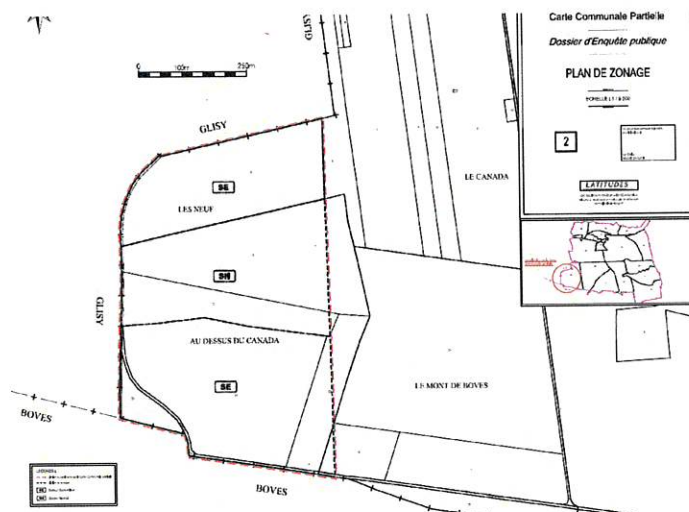
La commune de Blangy-Tronville prévoit ainsi la création d'un Secteur Economique noté SE prélevant 22,60 ha de terres agricoles alors que la ZAC Jules Verne comprend actuellement une trentaine d'hectares non consommés sur Glisy.

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28



Par ailleurs, nous avons récemment de rendre un avis défavorable sur le PLU de Boves qui compte une consommation sur les 7 dernières années de 145 ha de terres agricoles à destination économique dont une quarantaine d'hectares sur la ZAC Jules Verne. Nous avons formulé notre désaccord sur la demande de la commune de Boves d'ouvrir à la construction 37 ha de terres agricoles pour les 10 prochaines années.

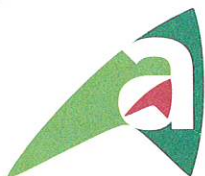
Compte-tenu des espaces encore disponibles dans cette ZAC et des surfaces agricoles déjà consommées au cours des 10 dernières années, nous pensons qu'il est prématuré d'ouvrir des terres à l'urbanisation à vocation économique sur Blangy-Tronville.

Nous constatons également que l'analyse de l'impact sur l'activité agricole (pages 52 et 53) est superficielle et caricaturale. Les diminutions de SAU des exploitants étant jugées « *à priori pas de nature à compromettre la pérennité des exploitations* » sans aucune justification. Ce type d'appréciation est inacceptable. Cette partie exige une véritable analyse des préjudices causés par ce projet sur les exploitations agricoles.

Enfin, nous considérons le concept même de production d'une carte communale partielle visant à définir un secteur unique SE sur une



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 002 513 000 11
APE 9411Z
accueil@somme.chambagri.fr
www.somme.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

commune sans règlement d'urbanisme sur le reste du territoire communal comme aberrant et contraire à toutes les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme qui se sont succédées depuis la loi SRU de 2000 dans l'objectif accepté de tous de lutter contre la consommation anarchique et galopante d'espaces agricoles.

Par conséquent, nous émettons un **avis défavorable** à votre projet de carte communale partielle. Nous vous encourageons à démarrer une réflexion nécessairement intercommunale pour justifier vos choix et à phaser les opérations d'aménagement. Nous vous prions également de réfléchir l'aménagement de la ZAC en faisant la preuve d'un objectif chiffré de modération de la consommation foncière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La Présidente,

Françoise CRÉTÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 002 513 000 11
APE 9411Z
accueil@somme.chambagri.fr
www.somme.chambagri.fr